

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

ID : 001-210103578-20220912-16_22-DE

Reçu
Le 16/09/2022

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

06 septembre 2022

Date d'affichage :

16 septembre 2022

Objet

tarif garderie à partir du
1er septembre 2022

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Secrétaire de séance :

Mme CECILLON Christelle

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'actualiser le tarif de la garderie qui sera applicable à partir du 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT la tarification en vigueur à ce jour :

75 centimes d'euro (0.75€) la demi-heure pour les tranches suivantes :

- de 7h30 à 8h00
- de 8h00 à 8h30
- de 16h30 à 17h00
- de 17h00 à 17h30
- de 17h30 à 18h00
- de 18h00 à 18h30

FIXE un tarif de 10 € pour la période hors délai.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Gilles THOMASSET

